Formation à la mobilité des conducteurs de taxi - changement de département

Mobilité Taxi département

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 23122477F — Mise à jour : 28 octobre 2025

Organisme responsable : **MEREL TAXI**

Présentation de la formation

Objectifs

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis. Identifier les principaux lieux et axes routiers de son territoire

Programme

La présence du stagiaire est obligatoire, elle conditionne la validation de la formation
Ce stage comporte quatorze heures de formation et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports
La formation comporte deux modules d'approfondissement obligatoires
1- Connaissance du territoire
2- Réglementation locale
Chaque module dispensé est traité chacun au minimum en 7 heures.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Métiers associés

N4102 — Conduite de transport de particuliers

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2115082S	Présentiel	Saint-Grégoire	10/12/2026	11/12/2026

Source : GREF Bretagne #23122477F